

PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy

Date de convocation : 13 novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le vingt novembre à 17h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Noël BELLI, Vice- Président.

Présents :

- Mme Sophie MORREALE
- Mme Bernadette MUTH
- Mme Françoise SALVI
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- M Noël BELLI
- M Éric MARTINEZ

Excusée :

- Mme Danielle GUILLAUME
- Mme Maria PIETREZYKOWSKI
- Mme Céline RACADOT
- Mme Christelle TEKRANE
- M Frédéric WILMIN

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance.

- ❖ Remboursement frais – LOTO CCAS ;
- ❖ Ouverture de crédit
- ❖ Bon alimentaire
- ❖ Boite lion's club ;
- ❖ Questions diverses.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 11 septembre 2023. Le procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Point 1 : Remboursement frais -LOTO CCAS / Délibération n° 2023-06

Suite à l'organisation du Loto caritatif du 1^{er} octobre 2023 en faveur de l'association Enzo, la belle leçon de vie, les frais de dépense engagé par le CCAS de Mexy sont comme suit :

- Achat des cartes de bon d'achat pour le loto : 2 427,15€
- Achat alimentaire pour le stand restauration & buvette : 442,83€
-

Soit un total de 2 869,98€

Le CCAS prend à sa charge les dépenses à hauteur de 1 000€ (mille euros) et l'association Enzo, la belle leçon de vie prend en sa charge le restant

L'association Enzo, la belle leçon de vie a remis un chèque de 1 870€ (mille et huit cent soixante-dix euros) associé au titre 3.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité le prise en charge de 1000€ pour le CCAS de Mexy et d'imputer le chèque de l'association Enzo, ta belle leçon de vie sur l'article 757368.

Point 2 : Ouverture de crédit / Délibération n° 2023-07

Afin de pouvoir faire des régularisations d'écriture, il est demandé au conseil d'administration d'ouvrir des crédits pour la somme de 1870€ comme suit :

- En dépenses au chapitre 011 Charges à caractères général à l'article 623.
- En recettes au chapitre 75 Autres produits de gestion courante à l'article 757368.

Point 3 : Bon alimentaire – Dossier 2023-02 / Délibération n° 2023-08

M Noël BELLI fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier 2023-02).

Le couple de retraité rencontre des difficultés financières.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'octroyer trois bons d'achats alimentaire comme suit :

- Un bon d'achat de 69,95€ (soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes),
- Un bon d'achat de 50€ (cinquante euros),
- Un bon d'achat de 50€ (cinquante euros).

Pour un montant total de 200€ (deux cents euros).

Point 4 : Achat de boites Lions Club de Longwy / Délibération n° 2023-09.

Un membre du Lions Club de Longwy a présenté l'opération des boites SOS et propose au CCAS l'achat de boites pour 1€.

M. le Vice-président propose au membre de conseil d'administration d'acter pour l'achat de 350 boites pour la somme de 350 € (trois cent cinquante euros).

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à la majorité d'acter pour l'achat de 350 boîtes pour la somme de 350 € (trois cent cinquante euros).

Point 5 : Questions diverses

La distribution des boîtes SOS est prévue le vendredi 1er décembre.

Séance levée à 18h00.